



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **21 SEPTEMBRE 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0294**

Rapport d'activité du Conseil de développement 2025

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 14
Absents : 2
(Jean-Claude BOREL-GARIN et Jean-Noël COLLE)
Excusés : 14
Pour : 72
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24 SEP. 2026

et publié le

24 SEP. 2026

Secrétaire de séance :
Delphine PERREAU

Le lundi 21 septembre 2026 à 15 heures 00, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 14 septembre 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Thierry FEROTIN, Sandrine GAUCHON, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Floriane LATRAYE, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Philippe LORIMIER, Céline MEKHMUKH, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Eric ROETS, Marc ROSSET, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Franck SGAMBATO, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Margaux BERLIOZ à Jean-Marc MICHEL, Yannick BOUCHET-BERTPEILLARD à Clément BONNET, Marc CECON à Marc ROSSET, Claude COCQUET à Cécile ROBIN, Pierre-Jean CRESPÉAU à Pierre BARUZZI, Laurent DESGOUIS à Martin GERBAUX, Jean-Yves GAYET à Olivier SALVETTI, Virginie GRAS à Patricia BELLINI, Caroline HALLE à Jean-François CLAPPAZ, Jérôme LARDIERE à Laurie MENGUY, Séverine LE BIHAN à Agnès TIMONER, Stéphane MALARD à Marc GRAMBIN, Martine VENTURINI à Arthur CULLATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'article L.5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales,

En application de l'article L.5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu en Conseil communautaire.

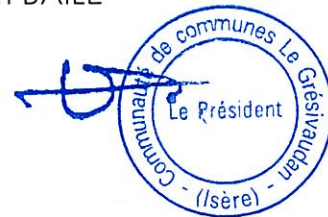
Ainsi, Monsieur le Président propose de prendre acte du rapport d'activité 2025 du Conseil de Développement, annexé à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **21 SEP. 2026**

Le Président,
Henri BAILE



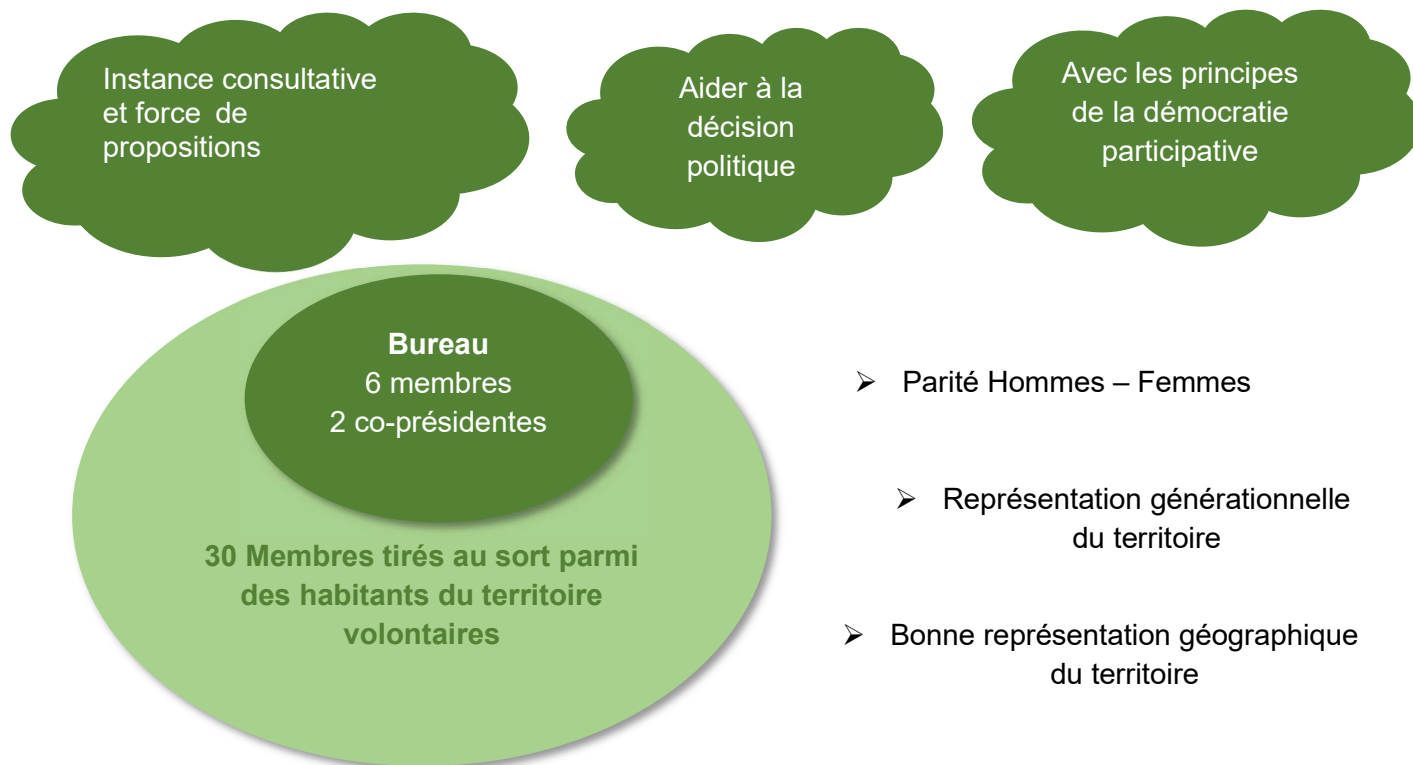


CONSEIL DE DEVELOPPEMENT LE GRESIVAUDAN

Rapport d'activité 2025

I. Introduction

Rappel du fonctionnement



Situation à la date de rédaction de ce rapport :

Le Conseil de développement, refondé en 2021, a connu en 2025 une nouvelle année difficile.

Des membres ont continué à démissionner portant son effectif à 18 en fin d'exercice.

Malgré la présence d'un coordinateur à partir du printemps 2025 et d'une dynamique réelle des membres en place et du bureau le fonctionnement a été réduit.

Le Conseil de développement a vocation à délivrer des avis sur des politiques ou des projets de La communauté de communes en s'appuyant principalement sur l'expertise d'usage de ses membres et des citoyens du territoire.

Par leur expérience personnelle ou leur engagement associatif, ils contribuent à enrichir les projets et les politiques de la communauté de communes.

La composition du Conseil de développement est jugée comme une condition de la qualité de ses apports et de son bon fonctionnement.

C'est pourquoi le choix a été fait de modifier les statuts pour porter l'effectif à 50 au lieu de 30.

Une phase intense de recrutement est intervenue en fin d'année 2025 en continuant à respecter au mieux la parité, la représentativité générationnelle et géographique du territoire.

Elle a permis d'accueillir 28 nouveaux membres portant l'effectif à 45, 20 femmes et 25 hommes.

Budget

Le Conseil de développement disposait d'un budget pour 2025 de 6 275.48 € réparti et utilisé comme suit :

Détail imputations	Prévisionnel BP2025	Réalisé 2025	Commentaires
Documentation générale et technique	94.34 €	0 €	
Frais de colloques et séminaires	849.06 €	119.38 €	Buffet dans le cadre d'événements organisés par le Conseil de développement
Honoraires	943.40 €	0 €	Honoraires de conférenciers dans le cadre de l'organisation d'événements
Communication	1698.11 €	1191.96 €	Campagne communication recrutement nouveaux membres
Concours divers (Cotisations, ...)	490.57 €	522,9€	Coordination nationale des conseils de développement
Subvention de fonctionnement - Réseau des conseils de développement	2 200 €	1100 €	Réseau des conseils de développement de la Grande Région Grenobloise
	6 275.48 €	2 934.24 €	

Le coût salarial et de fonctionnement du coordinateur reste assumé par la collectivité.

Moyens de communication

Le Conseil de développement est doté d'une page internet dédiée sur le site de la communauté de communes www.le-gresivaudan.fr/cd et d'un espace collaboratif sur la plateforme Interstis qui a été intégralement réorganisé au cours de l'été 2025.

La gazette interne au Conseil de développement est envoyée tous les mois, alimentée et mise en forme par le coordinateur, sur la base des informations issues de l'actualité du Conseil de développement ou fournies par chaque membre souhaitant partager de l'information sur des sujets liés aux politiques territoriales, à leur prospective etc....

Interrompue pendant la vacance de poste, elle a repris avec régularité en Mars 2025.

II. Activité 2025

Le Conseil de développement a tenu 5 bureaux en 2025 et 5 plénières en 2025

Une plénière a été dédiée à la présentation du projet de territoire révisé pour positionner l'implication passée, en cours ou à venir du Conseil de développement.

En effet, les membres participent assidument aux diverses commissions communautaires dédiées.

Le Conseil de développement, forme de représentation de la société civile, participe à la remontée de la parole citoyenne en complément de l'action des élus et de ce fait, son champ d'intervention est celui des compétences intercommunales (et par extension celles du bloc local) et du projet territorial.

Une autre plénière s'est tenue sur site permettant de mieux connaître les équipements communautaires. (visite de la Galerie à Allevard en Juin)

Son activité s'est ensuite organisée au tour des saisines et autosaisines.

Intitulé	Nature
Eau Sobriété	Autosaisine
Agriculture/Alimentation	Autosaisine
Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET)	Saisine active
Projet Culturel Territoire	Saisine active
"Associations"	Autosaisine

Une seule saisine est intervenue (Projet Culturel de Territoire) et la mise à jour du PCAET a pris du retard au sein de la collectivité.

Les autosaisines ont continué à être vivaces.

En juin, le Conseil de développement s'est alerté, comme tous ses homologues français d'une évolution législative possible (sous couvert de simplification pour l'efficacité publique) les rendant facultatifs.

A plusieurs occasions, l'exécutif communautaire en place a réaffirmé son attachement à cet outil et des productions.

Autosaisine : Associations

Elle concerne le soutien à la vie associative du territoire par la réalisation d'un annuaire actualisé pour la promouvoir et favoriser les pratiques des habitants.

Autosaisine : Eau et sobriété

En partenariat avec Waterfamily et l'université de Rennes, le groupe prépare le déploiement de l'atelier de sensibilisation "Trajectoire Eau et Territoire" sur notre territoire.

Saisine : Projet culturel de territoire

La communauté de communes a adopté ce 24 Novembre 2025 son projet Culturel de territoire 2026/2032.

Le Conseil de développement a apporté sa contribution et sera associé au déploiement sur 2026 et suivantes.

Saisine : PCAET

La collectivité qui a arrêté son projet de PCAET le 02/02/2026.

Notre groupe de travail en sommeil en 2025 se réactive début 2026 sur l'objet de la saisine : la mobilisation des habitants sur la mise en œuvre du PCAET.

Notre Conseil de développement est associé à la révision enclenchée du SCOT.

Il a été associé à la démarche Service Express Régional métropolitain (SERM/ RER Grenoble Alp-Express) et la référente de notre Conseil de développement a été auditionnée le 01/10/2025 par la Société Nationale des Grands Projets.

Sur ce sujet, l'action est portée avec les autres conseils de développement de la région (Exemple : organisation en Juin d'une conférence grand public en Juin à Grenoble Quels défis pour développer l'usage du train dans nos territoires à l'horizon 2035 ?).

-sur les besoins en eau du territoire - association à l'observatoire de l'eau en structuration (induisant sollicitation du Président de la communauté de communes sur positionnement sur les besoins des industriels de la microélectronique via production d'un cahier d'acteurs lors des

concertations notamment sur l'ensemble des enjeux de l'extension de la ZAE du Parc des Fontaines à Bernin).

Autosaisine Agriculture et alimentation :

Le Conseil de développement a continué à s'investir concrètement pour relayer le déploiement de la stratégie intercommunale en la matière. En particulier, à l'occasion du mois de la transition, il a promu la carte des producteurs locaux dans plusieurs événements associatifs locaux et sur le campus.

Réseau des conseils de développement de la Grande Région Grenobloise (GREG)

En ce qui concerne le réseau des conseils de développement de l'agglomération grenobloise, notre Conseil de développement en est un membre actif sous l'impulsion du bureau de GREG dont il fait partie.

Une coordination existe également au niveau technique.

Notre Conseil de développement a accueilli à CROLLES l'événement annuel du réseau des conseils de développement le 29 Novembre 2025 (près de 100 participants) sur le thème de la prise de décision.



III. En route pour 2026

L'affectation de nouveaux moyens humains intervenue en Mars 2025, le suivi administratif et organisationnel, l'accompagnement des projets et travaux des membres et dans la définition des grands objectifs, la recherche d'un relais nécessaire -au cœur même de la communauté de

communes- avec les techniciens et élus de la collectivité, pour faire connaître le Conseil de développement et ses actions qui restaient attendus de la communauté de communes sont effectifs.

Avec le choix d'un effectif cible supérieur, et même si 2026 est une année de renouvellement des élus du bloc communal (communes et leur intercommunalité) les conditions sont réunies pour une production accrue du Conseil de développement en avis, évaluations, recommandations et propositions.